

Assemblée générale des Territoires d'industrie

Mardi 15 décembre 2020 - 09h30-12h30

La troisième assemblée générale des Territoires d'industrie, organisée en webinaire le 15 décembre 2020, a été l'occasion de dresser un bilan de ce programme de reconquête industrielle et de témoigner des multiples dynamiques à l'œuvre dans les régions et les territoires afin d'aider notamment les industriels à innover et à faire face à la crise actuelle.

Retours sur l'événement

Plus de 500 représentants de collectivités, entreprises et opérateurs ont participé à la visioconférence animée par le journaliste Jean Dumonteil, et une dizaine d'acteurs ont relaté leurs expériences de terrain.

Lancement de la séquence : actualités des Territoires d'industrie

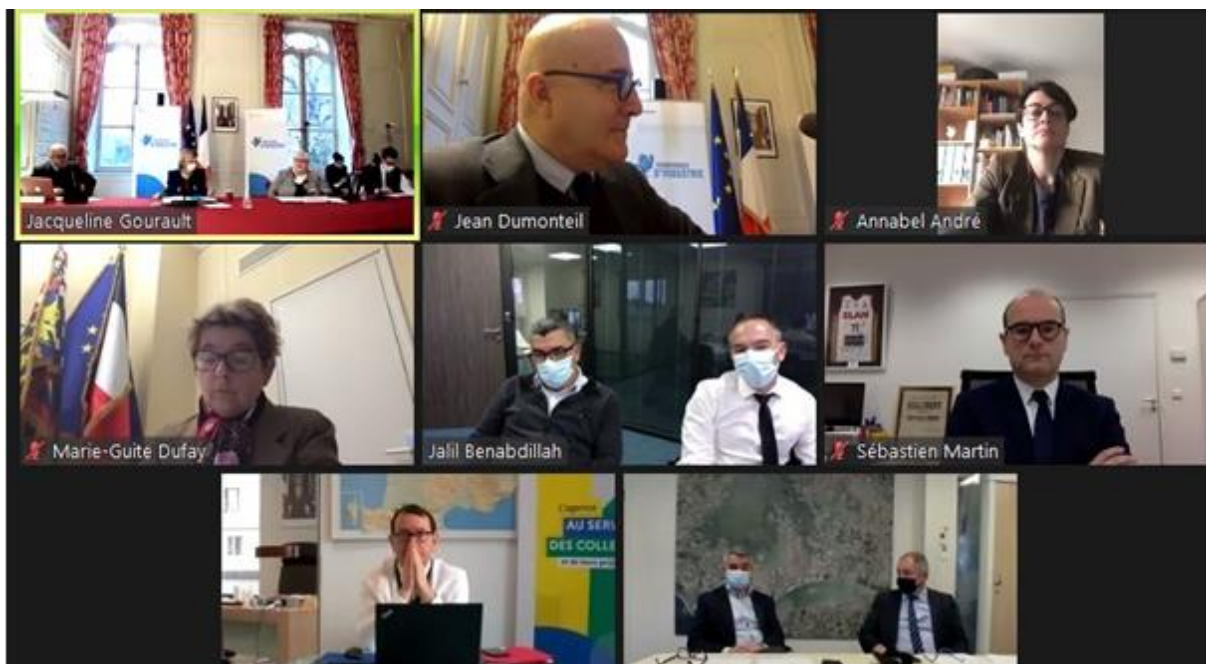


Pour préparer l'avenir, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a souligné que l'investissement public et privé est indispensable. Elle a donné en exemple le Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires. Doté de 400 millions d'euros d'ici 2022, il vise à financer les projets industriels (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, etc.). « *La crise Covid-19 perturbe l'élan de l'industrie française, mais sa force réside dans les territoires. La reconquête industrielle est une priorité partagée par l'État et les collectivités. Territoires d'industrie nous a donné un temps d'avance. Le plan France Relance doit accélérer cette dynamique. Les Territoires d'industrie sont un catalyseur de la relance.* »

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, a indiqué que Territoires d'industrie va accroître son soutien aux projets coopératifs qui rassemblent plusieurs entreprises, en 2021, car « *ce sont des projets importants en terme de création de valeur* ». Rappelant que 35 Md€ du plan de relance sont dédiés à l'industrie, elle a souligné que « *l'argent qui vient des subventions publiques doit d'abord bénéficier à l'industrie française* », dans le contexte de crise actuel. La ministre a appelé de ses vœux « *une solidarité entre les grandes et petites entreprises car il faut se serrer les coudes pour construire l'industrie du futur* ».

Annabel André, présidente de la commission économie de Régions de France, a témoigné que « *Dès son origine, Territoires d'industrie s'est montré innovant pour accélérer les grands projets, modifier l'image de l'industrie et attirer de nouveaux talents. Avec la crise, il permet aussi de travailler sur la transformation et la préparation de notre industrie pour l'après.* »

Sébastien Martin, président de l'AdCF-Intercommunalités de France, a insisté sur la nécessité d'inscrire ces différents dispositifs dans des stratégies territorialisées de long terme, avec comme ambition nationale de stopper la chute de la part des activités industrielles dans le PIB. Il a aussi souligné que « *Cette assemblée générale est un bon signe pour montrer la mobilisation de tous les territoires en faveur d'une industrie forte dans notre pays. Au-delà du plan de relance, Territoires d'industrie s'inscrit dans la durée et une vision à long terme du développement économique des territoires.* »



Echanges avec les participants

Témoignages de participants :

« Pour développer notre industrie sur nos territoires nous avons aussi besoin de plus de foncier. C'est pourquoi nous nous sommes lancés dans une stratégie de dépollution des friches industrielles sur le territoire métropolitain Rouennais. Notre positionnement sur l'Axe Seine et notre proximité avec le bassin parisien fait de notre territoire un lieu stratégique. Afin de mieux accueillir encore de nouveaux industriels nous avons besoin que les moyens mis en œuvre soient ambitieux et que la réglementation sur la dépollution soit adaptée à la situation. En effet la nécessité de fortement réduire la consommation de forêt ou de terre agricole nous amène à reconstruire sur l'existant comme vous le savez. Nous attendons beaucoup de cette collaboration avec l'Etat et ses services. »

« TI Pays de l'Aigle. Nous avons réussi à monter en partenariat avec le Rectorat, le Lycée et l'Ecosystème des entreprises industrielles un BTS de Maintenance industrielle. C'est grâce à Territoire d'Industrie, cela paraît peu de choses ».

« En territoire, ce qui est difficile est le manque de visibilité dans l'instruction des AAP nationaux ou régionaux. Les entreprises déposent les projets puis on perd toute lisibilité, dans ce contexte, il est difficile de conseiller les entreprises sur le meilleur choix de dispositif / ingénierie financière. »

Appel à témoignages dans le cadre de l'Observatoire des Territoires d'industrie : « Chaque mois a lieu un séminaire consacré aux Territoires d'industrie : <https://www.la-fabrique.fr/fr/projet/observatoire-des-territoires-dindustrie/>. N'hésitez pas à nous écrire ! »

Questions / réponses :

Q : Le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires est-il toujours mobilisable ?

R : Oui, l'appel à projets est actuellement ouvert : <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Q : Comment expliquer les délais longs d'instruction puis de communication des résultats des appels à projets ? Les lauréats du fonds d'accélération seront-ils bientôt connus dans ma région / mon territoire ?

R : Le processus relatif au fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires étant régionalisé, les étapes d'instruction des dossiers, de décision puis de notification et de communication interviennent au fur et à mesure de l'avancement dans chaque région. Les séquences de communication peuvent être organisées de manière à articuler les résultats du fonds territorial avec ceux du volet national du plan de relance pour l'industrie.

Q : Il avait été dit que les dossiers non retenus seraient orientés automatiquement vers d'autres dispositifs ?

R : Dans la mesure du possible, les services de l'Etat et de la Région cherchent à réorienter les projets, au cas par cas, en fonction des autres guichets et outils existants aux niveaux national et régional ; cette orientation ne peut pas être automatique/systématique.

Q : La DSIL est-elle mobilisable sur des projets d'aménagement de zone industrielle ?

R : Oui, la DSIL peut être mobilisée sur des investissements publics relatifs à des projets d'aménagement de sites industriels (aménagements fonciers, infrastructures numériques...), <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45025>

Q : Pourriez-vous rappeler les dispositifs d'accompagnement financier des VTE (volontaires territoriaux d'entreprise) et des VTA (volontaires territoriaux d'administration) ?

R : Pour la mise en place du VTE, il existe une aide aux entreprises (subvention de 4000€ financée par l'État et la Banque des Territoires, versée aux PME et ETI, implantées dans un Territoire d'industrie, qui recrutent un VTE) et une aide aux jeunes (aide Mobili-Jeune VTE octroyée par Action Logement, permettant de prendre en charge une partie du loyer mensuel, jusqu'à 100 €, pendant un an pour le jeune). Afin d'accompagner le recrutement sur des métiers de la transition écologique, une prime de 8000€ est versée à l'entreprise qui accueille un talent en VTE « vert ». <https://www.vte-france.fr/>. Les VTA sont un autre dispositif en cours en lien avec l'Agenda rural.

Q : Quels sont les critères pour le co-financement d'un chef de projet T.I. au sein d'un EPCI ?

R : Le cofinancement par l'Etat d'un poste de chef de projet vise les Territoires d'industrie les plus fragiles, peu dotés en ingénierie, particulièrement impactés par la crise, afin d'accompagner leur animation et leur « retournement ».

Q : Des fonds seront-ils alloués à l'avenir pour favoriser le déploiement d'opérations collectives en régions pour accompagner des "grappes" entreprises sur un même territoire à la mise en œuvre de démarches sur des enjeux commun (ex : pratiques d'économie circulaire, pratiques d'achats responsables, etc.) ?

R : Oui, des opérations à dimension collective / collaborative peuvent être financées sur des fonds de l'Etat, par exemple au titre du fonds national d'aménagement et de développement des territoires (gestion par les préfetures de région) ou du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires lorsque le projet comporte des dépenses productives. Cette dynamique de grappes rejoint également la logique de réseaux et clusters d'entreprises ou encore de plateforme de prêt de main d'œuvre, de mutualisation de ressources entre entreprises...

Q : Comment les pôles et filières seront sollicités dans cette démarche d'AMI et d'appel à projets de relance et de territoires d'industrie ?

R : Les pôles de compétitivité, clusters d'entreprises et filières sont des partenaires des Territoires d'industrie, pouvant être mobilisés dans le cadre des plans d'actions de Territoires d'industrie et des projets de relance en tant que partenaires voire co-porteurs de projets, ainsi que dans les comités stratégiques de filières afin d'appuyer leur déclinaison territoriale. De plus, au niveau national, des partenariats existent avec l'AFPC et France Clusters afin d'accompagner cette dynamique.

Face à la crise, quels enjeux pour l'industrie française ? Quels leviers dans les territoires ?

En introduction à cette séquence, Anais Voy-Gillis, docteure en géographie-géopolitique, auteure de « Vers la renaissance industrielle », a caractérisé la crise comme accélérateur de tendances (révélateur de la dépendance notamment productive et numérique du pays, de la perte de souveraineté, des besoins en modernisation/digitalisation des industries, du développement de l'industrie servicielle...) et point de rupture (transition brutale avec des impacts importants notamment en destructions d'emplois). Dans ce contexte, elle a appelé à « jouer collectif » afin de redynamiser le tissu productif, notamment en jouant un rôle à différents niveaux (collectivités territoriales, entreprises, consommateurs) dans la demande de « fabriqué en France » et le sourcing en France.

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a souligné que « Territoires d'industrie a remporté certains succès sur des enjeux industriels et de décentralisation [de l'action publique]. Les Régions et l'État travaillent main dans la main dans une perspective de relance de l'économie. Maintenant, il faut aussi faire découvrir les métiers et les activités des industries pour en changer l'image. Ce sont des lieux d'avenir où les jeunes peuvent faire carrière. »

Guillaume Basset, délégué aux Territoires d'industrie, a rappelé aux participants que les Territoires d'industrie bénéficient d'outils pour accompagner leurs projets. Il a exposé quelques dispositifs comme :

- le nouvel appel à propositions « Sites industriels clés en main » (jusqu'au 31 mars 2021) : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/appel-propositions-sites-industriels-cles-main>
- l'investissement dans les compétences, avec l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions collectives » et celui consacré à la formation « Au Cœur des territoires » avec le Cnam : <https://regions.cnam.fr/actualites/au-coeur-des-territoires-lancement-de-la-deuxieme-vague-1189569.kjsp>
- le fonds friches : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches>

Le délégué a par ailleurs dressé un état d'avancement de la mobilisation du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires : <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

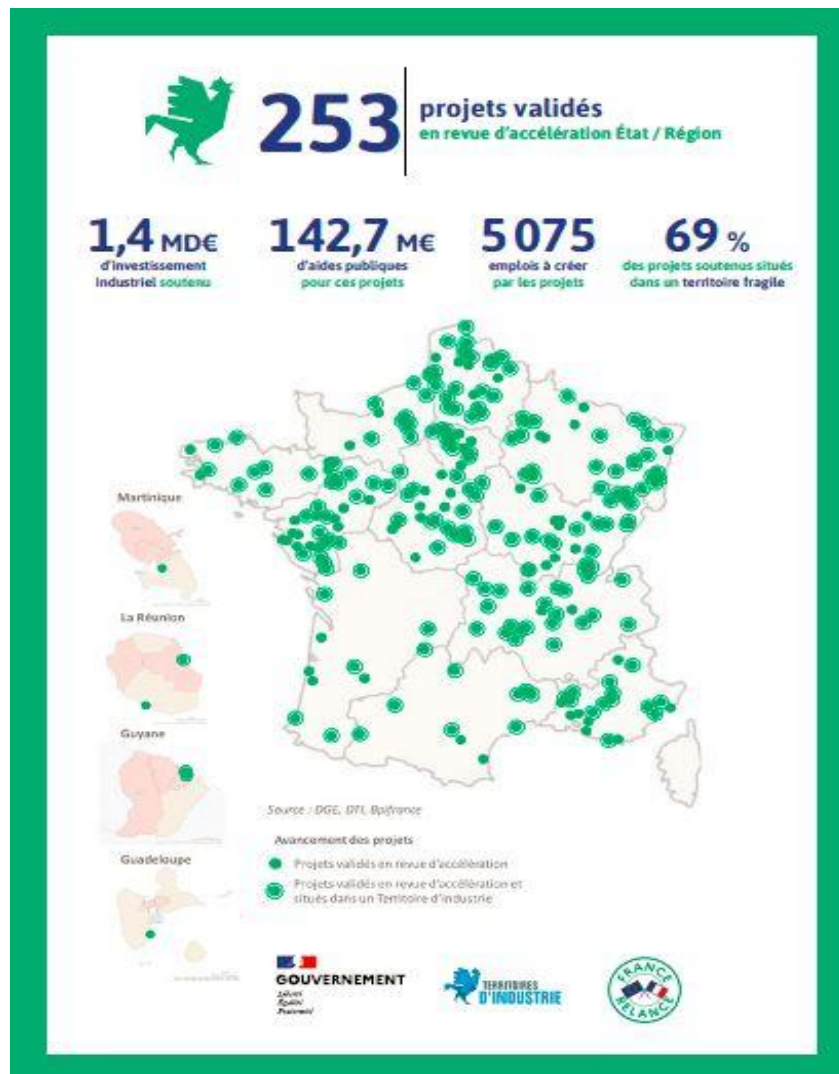
Sondage réalisé en séance :

Connaissez-vous le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires ?

Oui : 59%

Non : 41%

Réponses : 178



Face à la crise, plusieurs Territoires d'industrie ont témoigné de leurs situations locales et présenté les actions entreprises en faveur de leurs tissus productifs. Le bassin d'Alès a souligné qu'après une période d'incertitude caractérisée par la peur d'un dispositif communicationnel, l'initiative Territoires d'industries constitue désormais un dispositif dont la méthode permet de fédérer les acteurs industriels locaux et de leur donner une impulsion pour avancer.

Cette impulsion, la communauté d'agglomération de la Région nazairienne l'a illustrée au travers d'un projet de renforcement du complexe industrialo-portuaire de Saint-Nazaire. Celui-ci se compose d'une part d'une sécurisation des chantiers de l'Atlantique par l'élaboration d'un Plan B de reprise de l'entreprise par un consortium de PME locales, soutenues par les collectivités et l'Etat. Cette sécurisation s'inscrit dans l'objectif plus vaste de protection du maillage d'entreprises locales, dont les liens forts sont une source de compétences et d'investissements essentiels à la compétitivité des sites. Ce travail en réseau sert, par exemple, à chercher des commandes sur les marchés étrangers, à constituer des formations pour des métiers industriels de niche (150 emplois).

L'enjeu de résilience concerne en priorité des territoires mis en difficulté par la crise sanitaire, à l'instar de la Vallée de la Bresle-Vimeu, comptant sur son territoire un écosystème verrier pluri-centenaire représentant 10 000 emplois industriels, et subissant des baisses de ventes de près d'un tiers. Comme a pu en témoigner l'entreprise Pochet du Courval, face à cette chute, les industriels et leurs salariés s'organisent, par exemple en s'accordant sur des efforts partagés : baisse temporaire de salaire (salariés-cadres-dirigeants), surcroît d'investissement des actionnaires, accord-prix avec les fournisseurs...

Sondage réalisé en séance :

Une adaptation de votre plan d'actions de Territoires d'industrie au contexte de crise est-elle :

en réflexion ? : 64%

déjà engagée ? : 36%

Réponses : 78

L'investissement dans les compétences, une priorité dans le contexte de la relance

Bruno Lucas, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a présenté notamment les enjeux de l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions collectives » à destination des Territoires d'industrie qui vise des territoires pilotes qui pourraient innover dans la mise en œuvre de ce dispositif. Il a souligné que les dispositifs de court terme comme le transfert de main d'œuvre entre entreprises dans l'immédiat doivent s'inscrire dans un travail d'anticipation des compétences qui seront demandées à l'avenir.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/transitions-collectives>

NDLR : AMI jusqu'au 21 décembre 2020 ; nouvelle ouverture prévue début 2021.

Pour l'Assemblée des Communautés de France, Virginie Carolo-Lutrot, première vice-présidente, et Nicolas Portier, délégué général, ont présenté notamment les enseignements principaux de la note d'analyse dédiée aux enjeux de compétences et d'attractivité dans les Territoires d'industrie, les enjeux de préservation de la main-d'œuvre étant essentiels pour les Territoires d'industrie. La note insiste sur la nécessité de rapprocher les acteurs et politiques d'attractivité, d'emploi, et de formation afin de réaliser des politiques cohérentes et territorialisées, prenant en compte les différentes faces d'un recrutement : identifier un salarié, le faire venir, le former, le loger, trouver un emploi pour le conjoint...

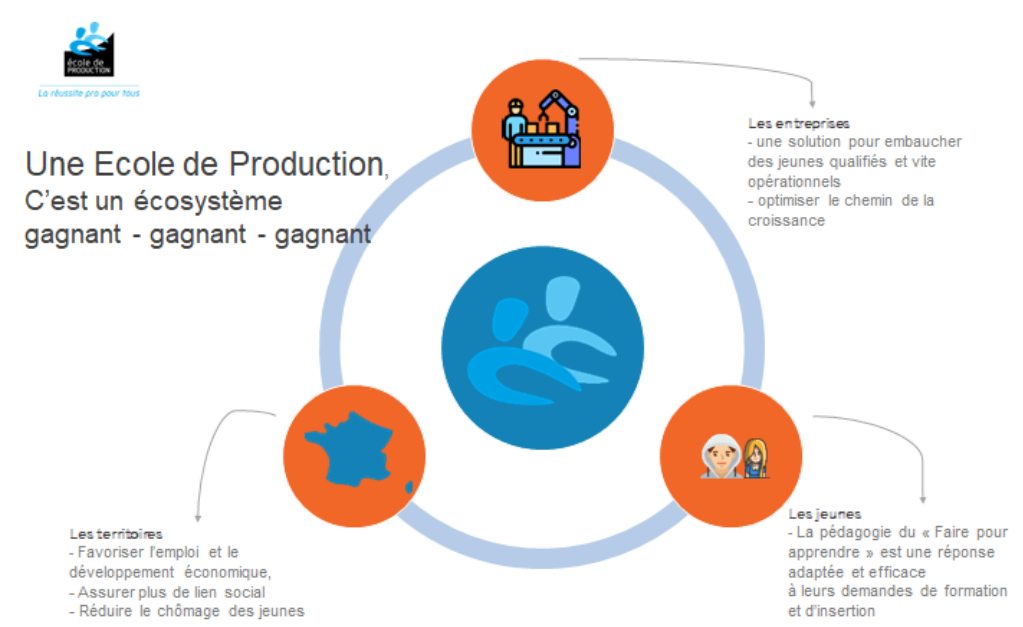
Fiche n°3 de l'AdCF, juin 2020 : Attractivité des métiers de l'industrie et des Territoires d'industrie : recrutement et capital humain dans les bassins d'emplois industriels

https://www.adcf.org/files/AdCF-Direct/Fiche20nc2b03_1720aout2020.pdf

Nevers Agglomération a, dans cette optique, témoigné de sa gamme d'actions en matière d'attractivité et de formation. A court terme, un service d'accueil dédié aux nouveaux arrivants (Welcome in Nevers) vise à faciliter leur insertion dans le territoire. D'autre part, un certain nombre de formations sont mises en place en partenariat avec le technicentre SNCF, permettant de répondre aux besoins immédiats de l'entreprise mais aussi d'anticiper les compétences qui lui seront nécessaires à l'avenir.

<http://territoiredindustrie-neversvalde Loire.fr/>

Le Grand Compiégnois a présenté le projet d'Ecole de Production Sud Oise, d'Usinage et de Chaudronnerie, dont l'ouverture est prévue en septembre 2021 (cible de 60 jeunes par an à maturité). Ce projet présenté dans le cadre du programme Territoires d'industrie est porté par trois industriels du bassin (Poclain, Safran, Constructions mécaniques de Chamant) en partenariat avec l'UIMM.



Film de présentation des écoles de production : https://youtu.be/qusv_JNgi3I

Sondage réalisé en séance :

Avez-vous mis en place dans votre territoire une initiative de plateforme de prêt de main d'œuvre ?

Oui : 13%

Non : 87%

Réponses : 106

Réactions et échanges de pratiques en séance :

Le financement AMI Transition collective flèche des financements pour les entreprises, mais il sera important d'accompagner financièrement les territoires également (toute l'ingénierie mise à disposition par les territoires va leur coûter cher, temps homme, événements...).

Pour l'AMI Transition collective, nous avons une GPEC T en cours. C'est donc sur les éléments issus de cette réflexion que nous allons nous appuyer.

La plate-forme de prêt de main d'œuvre existe aussi sur le site de l'UIMM : www.lindustrie-recrute.fr

Il y a déjà des associations qui portent le sujet du prêt de main d'œuvre : exemple ADELIANCE à Saint-Brieuc et Lamballe (Côtes d'Armor).

Utilisez La plateforme Wu-do, pour les échanges de compétences. Plateforme du Boost French Fab. Créée et développée en Franche-Comté. <https://wudo.io/>

Boost French Fab : <https://www.boostfrenchfab.fr/>

Animation de la communauté Territoires d'industrie : un nouvel outil de Dataviz à votre disposition

L'outil de datavisualisation des Territoires d'industrie a fait l'objet d'une présentation et démonstration par la Banque des Territoires, comprenant différents modules visant à apporter des éléments de connaissance, de suivi et de partage de données à l'échelle des Territoires d'industrie (contexte socioéconomique, tableau de bord attractivité, fiches actions, engagements des opérateurs, suivi du plan de relance...).



Accès libre à la version publique bêta :

<https://www.banquedesterritoires.fr/dataviz-territoires-dindustrie>

Sondage en vue de l'habilitation à une version enrichie de la Dataviz début 2021 :

<https://sondage.caissedesdepots.fr/913589?newtest=Y&lang=fr>

Accéder à l'enregistrement vidéo du webinaire avec le code **ag-ti-2020**
[lien-vidéo](#)

Démarrage à 32 :30 / fin à 03 :19 :00

Consulter le dossier de presse de l'événement : [lien-dossier-de-presse](#)

Pour suivre l'actualité des Territoires d'industrie :

<https://www.linkedin.com/company/territoires-d-industrie/>

**Pour actualiser vos coordonnées afin de faciliter les échanges au sein de la
communauté des référents des Territoires d'industrie :**

[formulaire-coordonnées](#)

*Sources : Délégation Territoires d'industrie, AdCF-Intercommunalités de France, Régions de France,
intervenants et participants au webinaire*